



Conseil d'Administration

Séance du 5 juillet 2019

Délibération n°18-2019

Portant attribution de subventions au titre de l'exercice 2019

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-9 et suivants, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 175, 176 et 177 ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2018-754 du 29 août 2018, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2018-754 du 29 août 2018 approuvant la charte modifiée du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour, modifié par les arrêtés ministériels des 30 janvier 2017, 17 juillet 2017, 6 mars 2018 et 31 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du Parc national du Mercantour, complété par l'arrêté du 18 avril 2016 ;

Vu la délibération n°09-2018 du conseil d'administration du 13 mars 2018 portant approbation des nouvelles modalités réglementaires d'attribution des subventions aux communes adhérentes et aux tiers ;

Vu la délibération n°32-2018 du conseil d'administration du 15 novembre 2018 définissant l'enveloppe des crédits d'intervention 2019 ;

Vu la délibération n°10-2019 du conseil d'administration du 13 mars 2019 portant attribution de subventions au titre de l'exercice 2019 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 2 novembre 2015 ;

Vu les demandes des communes adhérentes reçues au siège de l'établissement public au titre de l'exercice 2019 ;

Vu le rapport du directeur et sur proposition du président ;

...

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

Article 1 : approuve les subventions aux communes adhérentes, au titre de l'exercice 2019 et comprises dans le plafond annuel des dotations, pour un montant de 32 652 euros, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Conseil d'administration du 5 juillet 2019 - Tableau récapitulatif des demandes de subvention des communes – s'inscrivant dans le plafond de dotation des communes (232 666 €) avec la possibilité d'une mobilisation pluriannuelle de leurs dotations						
Demandeur	Thématique	Intitulé	montant maximum de la dotation annuelle	Montant du projet	Part PNM 2019	Autres Financements publics
Breil-sur-Roya	Valorisation du patrimoine naturel et/ou culturel	Aménagement intérieur de la chapelle de la Miséricorde	8 273,00 €	24 337,00 €	8 273,00 €	non
Rimplas	Valorisation du patrimoine naturel et/ou culturel	Rénovation du trompe l'œil lors de la conception du fort	11 824 € dont 3 398,73 € de solde	13 200,00 €	3 124,00 €	oui
Val d'Oronaye	Valorisation des ressources naturelles – soutien aux énergies renouvelables en circuit court	Soutien à l'usage du bois énergie en circuit court, au bénéfice des habitants	14 055,00 €	32 000,00 €	14 055,00 €	non
Moulinet	Accueil et sensibilisation du public	Ouverture estivale du point d'accueil PNM au chalet de Tuis	12 747,00 €	9 000,00 €	7 200,00 €	non
				78 537,00 €	32 652,00 €	

Article 2 : valide l'utilisation par le Parc national du Mercantour d'un montant de 9 415 euros en dépenses de fonctionnement, en lieu et place d'une subvention à la commune de Roubion afin de financer la sixième campagne de fouilles archéologiques de la Tournerie (cf : tableau ci-après). Ce changement d'affectation d'enveloppe est inscrit au budget rectificatif n°1 de l'établissement.

Conseil d'administration du 5 juillet 2019 - Rétrocession au bénéfice du Parc national du Mercantour du montant 2019 des crédits d'intervention dédiés à la commune de Roubion						
Demandeur	Thématique	Intitulé	montant maximum de la dotation annuelle	Montant du projet	Part PNM 2018	Autres Financements publics
Roubion	Valorisation du patrimoine naturel et/ou culturel	6ème campagne de fouilles archéologiques sur le site de la Tournerie	9 415,00 €	100 000,00 €	9 415,00 €	oui

Cette délibération est adoptée à 30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

A Valberg, le 5 juillet 2019

Le président
du conseil d'administration

Charles-Ange GINESY

Le directeur
du Parc national du Mercantour

Christophe VIRET